



L'AMI DU LITTORAL

Bulletin de l'association
LES AMIS DU LITTORAL NORD BASSIN ARCAÇON

Siège social : 12 avenue de la Gare
Adresse postale : B.P. 51 33740 ARÈS
☎ 05 56 60 08 27 - 06 13 57 88 92
Site Internet : <http://www.amisdulittoral.fr>

Octobre 2010 – N° 63

Éditorial

J'ai à plusieurs reprises insisté sur les principes qui guident notre action sur le plan du respect de l'environnement : notre démarche se veut raisonnée, libre de toute idéologie, nous ne sommes pas contre le développement et la croissance, toute société humaine veut vivre mieux, mais ce développement doit être **durable**, il doit s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations à venir de répondre aux besoins futurs. C'est notre responsabilité vis-à-vis de ces générations. Nous avons des choix à faire pour éviter des évolutions que nous estimons néfastes, nous en avons encore la liberté, nous devons en user, mais prenons garde à ne pas priver ces générations de cette même liberté.

Prenons l'exemple du schéma de cohérence territoriale, le **SCOT**, en cours d'élaboration, qui, une fois approuvé, va servir de cadre à tous les plans locaux d'urbanisme des communes du Bassin.

Rythme de croissance de la population des résidents permanents de 1999 à 2009 : 2,16 % par an, ce qui est énorme pour une aire quasi urbaine. La poursuite d'un tel rythme signifie : 75.000 résidents permanents supplémentaires d'ici 2030, ce qui serait irresponsable de notre part vis-à-vis des générations futures, car l'écosystème si fragile du Bassin n'y résisterait pas et les problèmes d'assainissement et de qualité des eaux marines notamment, deviendraient insolubles.

Nous proposons quant à nous un rythme de 1,25%, qui d'ici 2030 signifie 40.000 résidents supplémentaires, ce qui est déjà très important. Pourquoi ? Nous aurions pu dire stop, on arrête la croissance, l'écosystème n'en peut plus... Nous ne l'avons pas fait, car il faut permettre au territoire de « respirer », il faut permettre aux jeunes actifs de s'installer, il faut donner aux municipalités la possibilité d'agir et de créer sur le plan de l'habitat les structures d'accueil pour que les jeunes salariés et artisans, nécessaires au fonctionnement des services de proximité, dont la présence sur place est indispensable, puissent résider sur le territoire de la commune. Cela suppose bien sûr, que dans leurs politiques foncières, ces

municipalités sachent donner la préférence à ces structures d'accueil. Nous serons très attentifs à ce que les périmètres d'urbanisation, « l'enveloppe capable » dans le langage des urbanistes, restent cohérents avec cette croissance maîtrisée.

En application du même principe de recherche d'un développement durable, nous soutenons la création du **parc naturel marin**. Nous participons au groupe de travail « patrimoine naturel, biodiversité, production primaire : zostères, phytoplancton, patrimoine eaux et activités maritimes et terrestres ».

La prochaine réunion début novembre doit faire le point sur l'avancement de l'étude des causes de la régression des zostères, pour le lancement de laquelle nous nous sommes battus. Nous ne manquerons pas de vous en rendre compte

Michel Gautier

ASSEMBLEE GENERALE

Jeudi 19 août

Après avoir souhaité la bienvenue à tous et remercié les élus et les représentants des associations amies présents. Le Président Michel Gautier évoque la mémoire de M. Serge Dantès, ancien administrateur de l'association qui vient de disparaître.

Il transmet la parole à M. Claude Begat, secrétaire pour la lecture du rapport d'activités annuel.

La première réunion de concertation pour le projet du parc naturel marin s'est tenue au mois de juin sous l'autorité de M. le Préfet de Gironde. Trois objectifs :

- Approfondir les connaissances du milieu marin.
- Mettre en place un développement durable des activités maritimes.
- Des moyens de mise en œuvre et de suivi sont mis en place avec une équipe permanente et l'appui technique de l'Agence des aires marines protégées.

En octobre, nous avons déposé un recours contre le projet de vente des terrains communaux du Coulin auprès du Maire d'Andernos, ainsi qu'auprès du Préfet de Gironde. En décembre, nous avons approuvé la vente au Conservatoire du Littoral de 19 ha du Bois du Coulin. Le dossier EHPAD du Coulin reste en attente. Comme nous l'avons constaté lors de la dernière tempête le site est inondable. M. le Maire d'Andernos proposerait une solution alternative, près de l'ancien cimetière.

SCOT.

L'esquisse du PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) a été soumise et débattue le 15 juin 2009 au cours des huit ateliers thématiques. Nous avons été déçus, car le projet de PADD ne tenait aucun compte de l'avis défavorable de la CEBA et de la SEPANSO. Nous poursuivons notre action au sein de la CEBA.

Les cours d'eau autour du Bassin.

En avril, quelques membres de notre bureau, accompagnés par M. Jérôme Allou, ont participé au nettoyage du ruisseau la Machinotte à Arès. Au cours de la journée, onze cours d'eau ont été ainsi nettoyés, de Lège à la Teste de Buch.

Une masse importante de déchets en ont été retirés. Il serait souhaitable que la gestion de l'eau, bien commun, devienne essentielle, et réclame un comportement plus responsable des usagers et une action continue des collectivités territoriales du Bassin et du Val de l'Eyre.

Comité du suivi de mise en valeur de la mer en juin

Séminaire organisé sous l'autorité de M. le Préfet de Gironde qui a exprimé les positions fermes de l'Etat :

- qui fera respecter les dispositions du SMVM.
- Les mouillages non autorisés seront supprimés, ainsi que la réduction des corps morts à Lège/Cap Ferret.
- Débloquent la situation du stockage et l'utilisation des produits de dragage, grâce au financement de l'Etat.
- Reconnaissance du remarquable travail du SIBA pour la conservation de qualité des eaux du Bassin.
- L'adoption du SCOT est trop lente, l'Etat envisage de lancer « une Directive territoriale d'Aménagement relative à la protection du littoral ».

Il est conseillé à tous de s'exprimer pendant la phase d'enquête publique.

Réunion pour l'Eolien

Un projet d'implantation d'un champ d'éoliennes, au large du Médoc, a suscité l'avis défavorable du président du Comité des Pêches d'Arcachon. A suivre...

Réunion d'information du Conseil Général à Lanton

Fin 2010 création d'un Système d'Information Géographique Portuaire permettant de gérer les attributions d'autorisation d'occupation temporaire et d'amarrage sur les ports dont le CG à la charge.

Annonce de l'installation à la même période d'un système d'information par Internet permettant de mettre à jour des informations sur : le Milieu marin, le Milieu terrestre, les Bassins versants, l'Economie durable, et

Terrestre et l'Aménagement, L'Urbanisme et le Paysage.
Rapport d'Activités approuvé par l'Assemblée.

Bilan Financier préparé par Madame Jacqueline Follet approuvé par l'Assemblée.

Tiers sortant du CA.

Les mandats de Mmes Brigitte Cheminade, Françoise Weeber et de Mrs Michel Barbarin et Christian Barinoil arrivent à échéance. Tous souhaitent se représenter.

Approbation de l'Assemblée.

Le Président engage la discussion sur l'accroissement de la démographie projetée dans les 20 ans à venir. (voir l'éditorial).

Un projet de transport collectif aurait notre préférence à la voie de contournement du Nord-Bassin, en raison des risques d'urbanisation qu'elle générerait.

Comment concilier l'urbanisme et le travail ?

M. C. Gaubert déclare que la Loi SRU permet l'augmentation de la population du Bassin. Si les communes dépassent les 15.000 habitants elles devront prévoir la construction de 20% de logements sociaux. Il rappelle que la Gironde accueille 15 % d'habitants de plus chaque année.

Le tram-train pourrait être très coûteux. Actuellement on cite le chiffre de 3 millions d'euros par kilomètre.

La création d'une ligne de cars dits « propres » serait plus économique.

M. M. Mazodier rappelle que la Loi Grenelle II prévoit que toute nouvelle urbanisation ne sera admise qu'avec de nouveaux transports en commun.

A propos des ports :

M.C.Gaubert, conseiller en charge des ports du Bassin est favorable à la création de ports à sec.

Plus de questions. Le président lève la séance.

F.W

LES RISQUES DE SUBMERSION MARINE

Nous avons tous en mémoire les conséquences désastreuses des dernières tempêtes de 1999, 2009, 2010 qui ont affecté les communes littorales du Bassin d'Arcachon. Mais il est bon de rappeler qu'entre 1836 et 1999 le Bassin a subi 7 autres tempêtes très violentes de même caractère catastrophique. L'aléa submersion marine, tout comme le phénomène d'érosion qui lui est associé sont donc des faits historiques.

Toutefois, **ces risques sont beaucoup plus présents aujourd'hui**, non pas seulement par l'augmentation de la fréquence et l'intensité des tempêtes, sans doute liées aux

changements climatiques, mais aussi par l'aggravation de la vulnérabilité de la frange littorale.

Cette vulnérabilité découle d'une part de la topographie plane et basse qui accentue la sensibilité à la moindre élévation du niveau marin. Dans ce domaine, la sédimentation du fond de Bassin est un élément aggravant. Elle tient d'autre part à la fragilité de son milieu qui subit une combinaison d'aléas complexes et variables (érosion marine et éolienne + submersion).

Elle résulte enfin de l'attractivité de l'espace littoral..

A titre indicatif, avec une forte croissance ces 20 dernières années (40%) la population des 10 communes littorales approche les 110.000 habitants.

Plusieurs facteurs combinés sont à l'origine de la submersion marine

- Les marées, avec des hauteurs d'eau importantes lors des vives-eaux bimensuelles.
- Les pressions barométriques : une baisse de pression de 1 hPA (ou 1 mbar) élève le niveau d'eau de 1 cm. Ainsi lors de fortes tempêtes, une brusque chute de pression de 60 mbar entraîne une surcote de 0,60 m.
- Les vents de mer : leur puissance et leur direction par rapport au littoral agissent à la fois sur les courants marin, la morphologie du rivage, sur la hauteur d'eau et sur l'agitation de l'océan. A l'approche d'une tempête, les vents peuvent déplacer des masses d'eau considérables (un vent de 80 km /h pendant 12 heures élève le niveau de la mer d'1 m environ).
- Les vagues : dues au jeu des vents, heurtent perpendiculairement le rivage et déferlent en atteignant une profondeur critique. C'est cette impulsion brutale du déferlement qui favorise continuellement l'érosion – leur violence se trouve décuplée lorsque les vagues atteignent des obstacles placés verticalement au sol marin tels que falaises, digues, ou perrés.

La combinaison dépression-vent-vagues est susceptible de produire une surcote de 1,50 m au moins. Lors des fortes marées (coeff.115), la hauteur d'eau peut être portée à : $2,65 + 1,50 = 4,15$ m NGF. Explication des inondations des quartiers bas en périphérie du Bassin .

Précisons que **les effets de la submersion marine peuvent être amplifiés** par l'imperméabilisation des plaines d'inondations que constituent les zones humides, par le ralentissement des écoulements fluviaux et pluviaux bloqués et mis en charge par le flot de submersion, et enfin par l'élévation du niveau moyen de la mer en raison du réchauffement climatique.

Les conséquences de la submersion marine sont multiples.

- Sur le milieu naturel : le niveau des aquifères augmente et les eaux souterraines se salinisent. Les pénétrations d'eaux marines dans les terres ou les Marais endigués du Delta de la Leyre modifient et perturbent biologiquement les écosystèmes.
- Sur la santé : dégradation de la qualité des eaux, des systèmes d'évacuation et de filtration. Prolifération des insectes, tels les moustiques...

- Sur les espaces urbanisés et l'économie locale : l'urbanisation littorale s'est développée sans précautions de surélévation et s'est accompagnée d'actions imprudentes – imperméabilisation et construction des zones humides et des espaces anciennement conquis par la mer.

Une action urgente : des plans de prévention du risque de submersion

Le 28/10/2010 le S/Préfet d'Arcachon a réuni les Maires du Bassin pour le lancement de ces plans sur les 10 communes littorales + Mios (inondation par la Leyre). Une démarche engagée sur 3 ans et, en parallèle, une analyse exhaustive des digues et défenses existantes en lien avec le « plan digues » prescrit par l'Etat.

J.F.P

RESERVE NATURELLE DES PRES SALES

Durant l'été, nombre d'usagers de la réserve et membres de notre association se sont interrogés sur la situation d'assec des réservoirs à poissons, notamment à l'entrée de la réserve, côté port ostréicole.

La brèche sur digue qui a causé cet assec est un incident récurrent, qui s'est déjà produit de nombreuses fois. Sa réparation a nécessité l'assec des réservoirs afin de permettre l'accès d'un engin et effectuer des travaux consistant à :

- élargir la partie de digue permettant l'accès à la brèche.
- Et colmater la brèche proprement dite.

A noter que la situation a été accentuée par la sécheresse constatée durant l'été, cependant les prises d'eau limitées aux zones nécessaires à la survie des alevins ont été effectuées à intervalles réguliers.

Fin septembre a vu la fin des travaux de réparation de la digue et le colmatage de la brèche. Restent en cours de réparation les deux écluses permettant de réguler les eaux des réservoirs.

LE COMITE DE GESTION DES PRES SALES

Depuis bientôt 40 ans notre association s'est mobilisée et investie pour la création de la Réserve Naturelle des Prés Salés d'Arès / Lège-Cap Ferret, pour son équipement (reconstruction de la passerelle du canal des étangs hélas disparue lors de la tempête Klaus), pour l'intervention du Conservatoire du Littoral, pour notre participation au comité de gestion actuel, pour accompagner l'action de l'ONCFS, gestionnaire de la réserve.

La composition du comité de gestion a été modifiée et notre association n'en fait plus partie.

Aucune notification officielle ne nous a été communiquée. Nous sommes intervenus auprès de M. Le Préfet, et de Mme la Déléguée Régionale du Conservatoire du Littoral. Aucune réponse nous permettant de connaître les raisons de notre éviction. Affaire à suivre donc...

M.D

Programme de nos activités de novembre 2010 à février 2011

Mardi 13h30 Port du Bety Andernos	Jeudi 13h30 Esplanade Dartiguelongue Arès
<u>9 novembre</u> sortie champignons à Lège Cap-Ferret avec M. Jean-Pierre Coste	<u>25 novembre</u> Visite de la fabrique de filets de pêche à Arès RDV 10h15
<u>1^{er} février</u> le littoral d'Andernos et le bois du Coulin	<u>24 février</u> Visite du musée océanographique d'Arcachon Adultes 4.90 €- Enfants 3.15

Les destinations annoncées peuvent être modifiées en raison des difficultés d'accès sur les sites

Cotisations annuelles

Membre	individuel	couple
Actif	12 €	18 €
Bienfaiteur	30 €	45 €

Cotisations donnant, dans tous les cas, le même droit de vote à l'Assemblée Générale
Règlement des cotisations à l'ordre des « Amis du Littoral Nord-Bassin »
BP 51 ARES 33740

Nom Prénom

Adresse

Téléphone E-Mail

Signature Date